

Dossier de presse



Conseil Communautaire du 26 janvier 2012



LE
Grand
NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ARGELIERS - ARMISSAN
BAGES- BIZANET - BIZE-
MINERVOIS - CAVES -
COURSAN - CUXAC-D'AUDE
FEUILLA - FLEURY-D'AUDE
GINESTAS - GRUISSAN
LA PALME - LEUCATE
MARCORIGNAN - MIREPEÏSSET
MONTREDON-CORBIERES
MOUSSAN - NARBONNE
NÉVIAN- OUVEILLAN
PEYRIAC-DE-MER
PORTEL-DES-CORBIERES
PORT LA NOUVELLE
POUZOLS-MINERVOIS
RAÏSSAC-D'AUDE
ROQUEFORT-DES-CORBIERES
SAINT-NAZAIRE D'AUDE-
SAINTE-VALIÈRE
SALLÈLES-D'AUDE
SALLES D'AUDE - SIGEAN
VENTENAC-EN-MINERVOIS
TREILLES - VILLEDAGNE
VINASSAN

A vertical bar with a gradient from orange at the top to pink at the bottom, positioned to the left of the text.

Sommaire

- 1. Un conseil communautaire composé de 113 élus.**
- 2. Modification de l'intérêt communautaire.**
- 3. Economie : les projets se poursuivent.**
- 4. Eau et assainissement : tout un programme.**
- 5. Favoriser l'accès à la culture pour tous.**

Préambule

Le Projet d'Agglomération « Voir Grand », la feuille de route du Grand Narbonne

Développer et aménager durablement le territoire, en améliorer la qualité de vie, proposer des services publics performants ... un enjeu de taille pour les élus communautaires du Grand Narbonne qui poursuivent en 2012 les objectifs du Projet d'Agglomération, « Voir Grand », avec 8 communes de plus.

Le Conseil Communautaire du 26 janvier 2012 comptera certainement. Il marque l'installation de ses nouveaux délégués communautaires et la modification de l'intérêt communautaire, en constante évolution.

Depuis deux ans, sur la base du projet d'agglomération « Voir Grand », le territoire a vécu de nombreux temps forts, a su évoluer, en concertation avec l'ensemble des communes-membres qui le composent.

2003 : création de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise (CAN) composée de **18 communes** autour de la ville centre Narbonne.

2009 : présentation du Projet d'Agglomération « Voir Grand » accompagné d'un changement d'identité visuelle pour la collectivité. Désormais, la CAN devient Le Grand Narbonne.

2011 a été marquée par **une première adhésion** de Port la Nouvelle et des 10 communes du Sud Minervois. Le Grand Narbonne est constitué de **29 communes**.

2012 concrétise une seconde extension à 8 communes des Corbières Maritimes. Le Grand Narbonne se compose désormais de **37 communes**.

Cet élargissement correspond à une nouvelle « politique de territoire », nouveau défi des années à venir, qui permet de mener des projets structurants et territoriaux ambitieux, pour peser face aux intercommunalités voisines. Et ainsi optimiser les ressources publiques pour améliorer la qualité du service.

Le Grand Narbonne en 2012

- 37 communes
- Plus de 122 000 habitants
- Plus d'1/3 de la population du département
- Plus de 946 km² de superficie
- Le nouveau territoire occupe désormais toute la façade littorale audoise.

1. Un conseil communautaire composé de 113 délégués

Pour mener à bien les politiques publiques, et poursuivre un mode de gouvernance choisi où chaque commune trouve sa place dans un projet communautaire partagé, chaque commune-membre du Grand Narbonne se trouvera représentée et participera de fait à la construction d'une agglomération de projets.

- **2012 : 113 élus pour les 37 communes du territoire du Grand Narbonne**

113 élus communautaires représentent désormais leur commune au sein du Grand Narbonne.

La ville centre est représentée par **34 élus**, les villes de plus de 3000 habitants par **3 élus**, les autres communes par **2 élus**.

- **17 vice-présidents sont en charge d'une délégation.**



VOIR GRAND

UN PACTE DE CONFIANCE POUR UN TERRITOIRE D'AVENIR.

Les 18 nouveaux élus communautaires qui siégeront au conseil communautaire

Caves : Jean Desmidt, Maire
Danièle Ortuno

Feuilla : Henri Fauran, Maire
Dominique Devouge

La Palme : André Pla, Maire
Jean-Paul Fauran

Leucate : Michel Py, Maire
Monique Ching et René Corbefin

Portel-des-Corbières :
Roger Brunel, Maire
Alain Carbou

Roquefort-des-Corbières :
Christian Théron, Maire
Marie-Christine Théron – Chet

Sigean : Roger Combes, Maire
Jean-Pierre Cires et Constantino Munoz

Treilles : Alain Bouton, Maire
Jean-Marc Gautier

Un projet d'Agglomération qui prendra en compte la fusion et fera l'objet d'un nouveau projet collectif.

Pour autant, le mode de travail des élus demeurera inchangé. Le nombre de vice-présidents n'évolue pas : 17 élus sont en charge d'une délégation.

La mise en œuvre du Projet d'Agglomération « VOIR GRAND » passe par l'implication des élus communautaires. Au sein de groupes de travail, de commissions puis en Bureau et en Conseil communautaire, les élus construisent et entérinent les politiques publiques. Une démarche participative et active, en lien avec les services administratifs et techniques de la communauté d'agglomération.

Groupes de travail et Commissions

Réflexion, débats et définition des projets

Au sein de **25 groupes de travail thématiques**, présidés par un Vice-Président en charge d'une délégation ou un élu communautaire, les élus des communes se réunissent et débattent des projets à mettre en œuvre et des futurs programmes.

Les conclusions des groupes de travail sont examinées en Commissions.

Les propositions des groupes de travail sont alors mises en perspective par les membres de la Commission afin d'en assurer la cohérence et la coordination.

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est composé du Président et des 17 vice-présidents. Il est élargi aux maires des communes-membres, qui y participent de droit.

Le Bureau Communautaire étudie les dossiers, arrête les stratégies globales et délibère.

Le Conseil Communautaire

Le Conseil communautaire rassemble les 113 délégués élus et délibère les projets publiquement. Les délibérations sont affichées à l'hôtel d'agglomération et peuvent être consultées sur place aux horaires d'ouverture, elles sont également publiées en ligne.

A partir de la liste prévue par le règlement intérieur, les 18 nouveaux élus communautaires sont amenés à s'inscrire lors de ce conseil dans un ou plusieurs groupes de travail auxquels ils s'engagent à participer, selon leurs centres d'intérêt.

2. Modification de l'intérêt communautaire

L'exercice des compétences par les intercommunalités est lié à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire. Pour respecter l'intérêt communautaire, les communautés d'agglomération exercent en lieu et place des communes membres des compétences au sein de groupes de compétences obligatoires ou optionnelles, dont certaines sont subordonnées à la reconnaissance de leur intérêt communautaire.

Définir l'intérêt communautaire, c'est donc bien distinguer, dans un champ de compétences donné, les actions, les politiques publiques, les services, les équipements qui continuent à s'inscrire dans la proximité communale, de ceux qui par leur rayonnement, leur coût, leur portée stratégique pour l'ensemble d'un bassin de vie, relèvent d'une prise en charge mutualisée à l'échelle de la communauté d'agglomération.

La définition de l'intérêt communautaire est en constante évolution, et suit la vie du territoire communautaire ainsi que les relations qui l'unissent à ses communes. Des relations qui sont loin d'être figées mais plutôt fondées sur un équilibre en perpétuel mouvement.

Cette définition évolue donc au fur et à mesure que la Communauté d'Agglomération se construit. Elle s'inscrit dans le cadre de la définition du Projet d'Agglomération « VOIR GRAND », élaboré dans un esprit de solidarité, de respect et d'équilibre social, économique et environnemental, entre le rural et l'urbain.

Dans ce contexte, et suite à l'extension du territoire aux 8 communes de Corbières Maritimes, la définition de l'intérêt communautaire sera modifiée pour prendre en compte certaines actions déjà entreprises sur ces communes, et qui représentent un enjeu pour le territoire.

- **Les compétences dont la définition de l'intérêt communautaire n'évoluent pas sont les suivantes :**

Aménagement de l'espace communautaire / Equilibre social de l'Habitat/ Politique de la Ville/ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire / Eau et assainissement / Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie/ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- **Evolution de la compétence Développement économique**

La politique de développement économique d'intérêt communautaire poursuit l'objectif de l'aménagement et du développement durable du territoire. Celle-ci s'exprime à travers des zones d'activités d'intérêt communautaire. **La zone d'activités de Caves (située sur la commune de Caves) et la zone artisanale de La Palme** relèveront désormais de la compétence « Développement économique » de la communauté d'agglomération. D'autre part, la compétence « Développement économique » entend également le développement et le soutien au tourisme, levier essentiel pour créer de la richesse sur notre territoire. **La Maison des randonneurs, à Feuilla ainsi que le Pôle nautique de La Palme** sont reconnus d'utilité communautaire.

3. Economie : les projets avancent

Objectif 1 du Projet d'Agglomération « Voir Grand » :
insuffler une nouvelle dynamique à l'économie et à l'emploi.

ZONES D'ACTIVITÉS

Zone d'activités Montredon-Néviau, de nouvelles acquisitions foncières pour accueillir les futures entreprises

Entre autres champs de missions, Le Grand Narbonne remplit un rôle d'aménageur économique, ce qui amène la collectivité à intervenir tant sur la requalification des zones d'activités existantes que dans la création de nouvelles. **Ainsi, la zone de Montredon-Néviau qui s'étendra sur plus de 115 ha de terrain.**

Avec l'assistance de la SAFER, Le Grand Narbonne vient d'engager les démarches pour s'assurer de la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation de la création d'une nouvelle zone d'activités située sur les communes de Néviau et Montredon.

Priorité est donnée aux terrains destinés à l'implantation du Pôle Santé porté par la société Médipôle Sud Santé.

Le 24 juin et le 16 décembre 2011, le conseil communautaire avait acté une première tranche d'acquisitions d'une superficie de près de 34 ha, située sur la commune de Montredon.

Le conseil communautaire, au jeudi 26 janvier, entérinera le choix de **la collectivité de se porter acquéreur de 4 parcelles supplémentaire appartenant à GFA MICALEX, pour permettre l'installation et la réalisation de l'établissement de soins et ses annexes.**

Le montant d'acquisition de ces 4 parcelles s'élève à 90 620 €, pour une superficie globale de près de 2 ha.

Plus de 115 hectares sur Néviau et Montredon-des-Corbières

Le Grand Narbonne entend répondre aux demandes futures d'implantation des entreprises, et notamment à celle du Groupe Médipôle Sud Santé. La Communauté d'Agglomération a confié à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural du Languedoc-Roussillon) au travers un marché, la mission de l'assister pour les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de cette zone qui se fera pour partie dans le cadre d'un permis d'aménager et pour autre partie sous forme de ZAC.

Une convention de mise à disposition de terrains au profit de la SAFER

Comme déjà évoqué, une première tranche d'acquisitions concernant environ 34 ha a été effectuée fin 2011, début 2012. Ces acquisitions se poursuivront, en fonction des opportunités, par tranches, dans les deux ou trois prochaines années.

Certains de ces terrains sont encore exploités en vignes. Dans la mesure où ils ne nécessitent pas de prise de possession immédiate de la part du Grand Narbonne (les travaux de la zone ne démarrant que dans quelques mois), il a été estimé judicieux de permettre la poursuite d'exploitation de ces vignes, en attendant des premiers travaux de viabilisation. Les terrains seront donc mis à la disposition de la SAFER, celle-ci se chargeant de les faire exploiter par des tiers.

4. Eau & assainissement

**Objectif 7 du Projet
d'Agglomération
« Voir Grand » :
Préserver la
ressource en eau**

Acquisitions des terrains pour la construction de la station d'épuration communautaire des communes de Pouzols- Minervois et de Sainte-Valière

Préserver durablement la ressource en eau et la qualité de l'environnement est au cœur des préoccupations des élus du Grand Narbonne. Un programme d'envergure a été mis en place et répond aux objectifs fixés selon trois axes majeurs :

- Économiser, préserver et sécuriser la ressource en eau
- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées
- Uniformiser le prix de l'eau.

La qualité de l'assainissement, un atout essentiel pour garantir la qualité de l'environnement

Le Grand Narbonne s'est engagé dans un vaste plan de création de nouvelles infrastructures ou de mises en conformité des structures existantes en matière d'assainissement.

Ce sont d'ores et déjà **7 nouvelles stations d'épuration** qui ont été créées sur le périmètre historique du Grand Narbonne pour répondre tant à l'évolution démographique des villages qu'aux normes en vigueur.

Pour 2012, plusieurs projets de création de stations d'épuration sont à l'ordre du jour : une nouvelle station d'épuration est en projet sur la commune de Cuxac d'Aude (acquisition des terrains votée lors du Conseil Communautaire du 16 décembre dernier), ainsi qu'une nouvelle station d'épuration pour les communes de Pouzols-Minervois et de Sainte-Valière.



Station d'épuration d'Ouveillan

Une nouvelle station d'épuration pour les communes de Pouzols-Minervois et de Sainte-Valière

Depuis plusieurs années, les communes de Pouzols Minervois et de Sainte Valière connaissent des difficultés d'exploitation de leur station d'épuration dues à l'état de vétusté des équipements et conduisant à des rejets non-conformes. En outre, la commune de Pouzols Minervois doit protéger la source de captage qui alimente la commune de Paraza.

Aussi, en 2009, les 2 communes ont-elles décidé d'étudier un projet de station intercommunale, projet guidé par la volonté de répondre à la fois aux exigences environnementales et sanitaires mais aussi par la nécessité de prendre en compte l'évolution démographique des communes.

Une délibération en vue de l'acquisition de parcelles pour la création de la nouvelle station d'épuration intercommunale avait été prise en avril 2010 par le SIVU Les Plaines Minervoises, gestionnaire de la compétence eau & assainissement, lequel a été dissout suite au transfert de la compétence au Grand Narbonne.

Aujourd'hui, Le Grand Narbonne a décidé de poursuivre ces acquisitions.

La future station d'épuration intercommunale se situera sur la commune de Pouzols-Minervois au lieu dit « Las Planes ». Ce projet nécessite l'acquisition de 4 parcelles pour un montant global de **7 169 €**.

La création de cette station d'épuration intercommunale permettra de régler la problématique eaux usées sur l'ensemble du bassin versant médian et aval du Répudre.

La station d'épuration de Pouzols-Minervois / Sainte-Valière en bref

Station d'épuration de type boues activées + traitement de l'azote + traitement du Phosphore

Capacité de 1900 équivalents habitants

Budget prévisionnel :

Réseaux : 787 000 € HT

Station d'épuration : 2 481 000 €

Planning :

- Obtention de l'arrêté d'autorisation de rejet : décembre 2011
- Mise au point du DCE : 1^o trimestre 2012
- Notification du marché : 2^o trimestre 2012
- Pose de la première pierre : 3^o trimestre 2012
- Délais de construction : 15 mois
- Mise en eau fin d'année : 2013

Les représentants du Grand Narbonne sont désignés au Syndicat Mixte pour la Production d'eau potable Leucate-Le Barcarès (SMIPEP).

La commune de Leucate participait au Syndicat mixte pour la Production d'Eau Potable Leucate-Le Barcarès (SMIPEP), dans lequel était associée la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée.

Suite à l'adhésion de Leucate au Grand Narbonne et au transfert de la compétence Eau potable à la communauté d'agglomération, Le Grand Narbonne doit procéder au remplacement des représentants de la commune par ceux du Grand Narbonne.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la SMIPEP, de nouveaux représentants seront désignés par les élus du Grand Narbonne lors du Conseil communautaire du 26 janvier 2012.

5. Favoriser l'accès à la culture pour tous

Objectif 9 du projet d'Agglo « Voir Grand » : favoriser l'accès à la culture

La politique culturelle du Grand Narbonne entend favoriser l'accès à la culture à tous les habitants du territoire. Pour preuve la mise en place du dispositif de la Tempora, spectacles culturels gratuits dans les communes du Grand Narbonne qui a connu un franc succès en 2011. Les équipements culturels communautaires favorisent également l'accès à la culture de tous leurs publics.

La Médiathèque du Grand Narbonne a en effet adopté une politique tarifaire très attractive pour les habitants du Grand Narbonne et offre la gratuité aux moins de 18 ans.

Les instituteurs et responsables des institutions à buts pédagogiques, sociaux et de santé du territoire, bénéficient également d'un abonnement gratuit « **Carte médiateur** » sur les ouvrages du secteur Jeunesse.

Mise en place d'un nouveau dispositif « Carte Médiateur Bibliothèque du Grand Narbonne » pour les personnes empêchées (personnes âgées, non autonomes...)

Afin de répondre à l'attente des communes, la Médiathèque du Grand Narbonne étend son dispositif en créant **un abonnement gratuit, « Carte Médiateur du Grand Narbonne »**. Cet abonnement permettra à chaque commune d'emprunter, sur une carte d'abonné nominative, jusqu'à 30 documents des fonds espaces Jeunes, Adultes et Musique pour une durée maximale de 60 jours.



La Carte Médiateur Bibliothèque du Grand Narbonne en bref

- Abonnement gratuit nominatif (responsabilité légale de l' élu)
- Toutes les communes du Grand Narbonne
- 30 documents
- Fonds Jeunesse – Adultes – Musique
- 60 jours maximum
- Portage à domicile mis en place et organisé par la commune.

Contact presse :

Service Communication du Grand Narbonne

Catherine Bécam- Marjorie Téna

Tél. 04 68 58 17 42

